

**Attestation des commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**AB Science**  
Société anonyme  
au capital de 531 692,57 €  
  
3 avenue George V  
75008 Paris

**Grant Thornton**  
**Commissaire aux comptes**  
  
29 rue du Pont - CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Audit et Conseil Union**  
**Commissaire aux comptes**  
  
17 bis rue Joseph de Maistre  
75876 Paris Cedex 18

**Attestation des commissaires aux comptes**  
sur les informations communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au  
montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le  
31 décembre 2022

**AB Science**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du conseil d'administration de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées et des frais remboursés aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 508 788 € (un million cinq cent huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 juin 2023

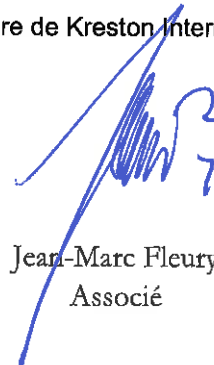
Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton  
International

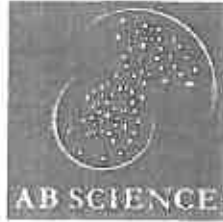


Samuel Clochard  
Associé

**Audit et Conseil Union**  
Membre de Kreston International



Jean-Marc Fleury  
Associé



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSEES AUX  
PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à € 1.508.788 (un million cinq cent huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros)

Fait à Paris, le 22 mai 2023

**Alain Moussy**  
*Président Directeur Général*